

# TGIRT-EIBJ Waswanipi

UA 26-65, 86-66, 87-63 et 87-64

## Procès-verbal de la **NEUVIÈME RENCONTRE**

Tenue le 1 novembre 2017, à la salle numéro 233 des Premières Nations Cris à Waswanipi



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 14 MARS 2018**

# TGIRT-EIBJ WASWANIPI NEUVIÈME RENCONTRE

**DATE :** Le 1er novembre 2017  
**HEURE :** 10 h 11  
**LIEU :** Salle numéro 233 des  
 Premières Nations Cris à  
 Waswanipi

## OBSERVATEURS

## INVITÉS

## ANIMATRICE

## PRÉSENCES

DIXON, Paul  
 FILLION, Julie  
 RAICHE, Julie  
 BLACKSMITH, Georgette  
 BÉCHARD, Amélie  
 AZEGUE, Rostand  
 LEMIEUX, Nicolas  
 FILION, Martin (Tél.)  
 Second, Julien  
 ARÈS, Michel  
 DALLAIRE, Sophie  
 MORASSE, Johanne

## ORGANISME

Association trappeurs Cris de Waswanipi  
 Produit forestier Résolu  
 Métanor  
 Groupe de travail conjoint  
 Eacom  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs — Forêt  
 Gouvernement de la Nation Crie  
 Administration régionale Baie-James  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Faune  
 Association des trappeurs cris de Waswanipi  
 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs – Forêt  
 Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute le 1er novembre 2017 à 10 h 11.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Julie Fillion, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Julie Raiche, il est unanimement convenu d'ouvrir la rencontre à 10 h 11 le 1 <sup>er</sup> novembre 2017.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 1 <sup>er</sup> novembre 2017.	M <sup>me</sup> Morasse passe en revue les points de l'ordre du jour.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Julie Raiche, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 28 août 2017.	M <sup>me</sup> Morasse passe en revue le procès-verbal. Il fut demandé d'ajouter un « l » au nom de famille de M <sup>me</sup> Julie Fillion. Il fut également demandé d'ajouter la phrase suivante à la fin du premier paragraphe du Point 4 : « Les membres s'entendent pour que les 2 autres TGIRT-EIBJ concernées (Matagami et LSQ) soient consultées sur le sujet.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Georgette Blacksmith, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les modifications demandées.
4. Suivi de la rencontre du 28 août 2017.	M <sup>me</sup> Morasse passe en revue les points du procès-verbal qui demandaient un suivi : M. Nicolas Lemieux informe la table que M. Steven Blacksmith préparera un mémo pour une demande de résolution auprès du Conseil de la Nation Crie de Waswanipi concernant la proposition de ne pas déplacer l'UA 86-66 vers la TGIRT-EIBJ Matagami, mais plutôt de déplacer les UA 86-64 et 86-65 de cette table vers celle de la TGIRT-EIBJ Waswanipi ainsi que l'UA 87-62 de la TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon. Ceci afin de permettre une participation des membres de la communauté de Waswanipi à des rencontres de la table à proximité de Waswanipi. Cette demande sera soumise au directeur	La proposition de la TGIRT-EIBJ Waswanipi concernant l'affectation des UA 86-64, 86-65 (TGIRT-EIBJ Matagami) et l'UA 87-62 (TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon) à la TGIRT-EIBJ Waswanipi, sera traitée au prochain Conseil de la Nation Crie de Waswanipi. M. Nicolas Lemieux fera le suivi sur ce dossier à la prochaine rencontre de la table.

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>général du Conseil Cri de Waswanipi, M. Jonathan Sutherland, pour être présentée à la séance du Conseil du 7 novembre 2017. Cette résolution du Conseil de Waswanipi sera par la suite acheminée au Conseil du GREIBJ.</p> <p>L'objectif 2.102 de « Maintenir la productivité des écosystèmes forestiers susceptibles à la paludification » est traité en comité de travail au MFFP.</p> <p>Concernant le VO « Optimisation du réseau de chemin forestier », une rencontre téléphonique des comités techniques chemin des 9 TGIRT-EIBJ a eu lieu tel que prévu le 15 septembre 2017. Quatre thèmes ont été abordés, soit : la construction, la fermeture, l'entretien des chemins et le contrôle des castors. En ce qui a trait à la construction de chemin, cet aspect est pris en charge par le MFFP via les PAFIO. Bien qu'une procédure de fermeture de chemin soit en vigueur, il fut convenu que les futures demandes de fermetures de chemins devraient être adressées avant même qu'ils ne soient construits (ex. lors des consultations PAFIO) et principalement pour les chemins d'hiver. Concernant l'entretien des chemins, celui-ci est pris en charge par les industriels lorsqu'ils ont des travaux en cours. Toutefois, les membres ont convenu de faire parvenir les fichiers de formes du tracé des chemins forestiers qu'il serait important de maintenir en bon état même en absence de travaux d'industriels. Cette carte des chemins multiressources prioritaires sera présentée à la TGIRT-EIBJ Waswanipi de façon à convenir des endroits prioritaires advenant certains programmes d'investissements pour la réfection de ces chemins. Il fut également fortement suggéré de convenir d'une stratégie à long terme pour le contrôle de la population de castor et de ses ouvrages causant des dommages aux chemins avant même d'investir dans la réfection de ces chemins.</p> <p>M. Paul Dixon déplore le fait que les maîtres de trappe reçoivent 40 000 \$/an de Niskamoon pour les chemins sur leurs aires de trappe, mais comme ils ont beaucoup de difficulté à utiliser ces sommes à cause des restrictions imposées par ce programme, ces sommes sont très souvent non utilisées et retournées.</p> <p>Pour la valeur « Population d'originaux » et l'objectif « Maintenir ou augmenter la population d'originaux », le Groupe de Travail conjoint (GTC-Waswanipi) et la TGIRT-EIBJ Terres de Catégorie II, en collaboration avec Mme Sophie Dallaire du MFFP, effectuent présentement un exercice de planification qui servira entre autres à fournir les précisions nécessaires (lignes directrices pour l'aménagement faunique) aux étapes subséquentes</p>	<p>En Cours</p> <p>Le GREIBJ présentera à une prochaine rencontre la carte des chemins à prioriser pour leurs entretiens lorsque des programmes d'investissements pour ce genre de travaux seront en vigueur. M. Michel Ares fera parvenir au GREIBJ, en janvier 2018, les fichiers de formes des chemins que Waswanipi désire prioriser pour l'entretien. M. Nicolas Lemieux informe la table de la réglementation reliée au contrôle du castor causant des dommages aux chemins forestiers.</p> <p>La TGIRT-EIBJ Terres de catégorie II tiendra sa prochaine rencontre à la mi-novembre 2017. Lors de cette rencontre, il sera question de développement d'une stratégie faunique (poisson, orignal, petits</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>d'analyse des VO-fauniques avec la TGIRT-EIBJ Waswanipi. Les VO approuvés par la table seront ensuite soumis au Conseil Cri Québec sur la Foresterie (CCQF) et par la suite inclus dans le PAFIT.</p> <p>Pour la valeur « Conservation de l'habitat du poisson » et l'objectif « Protection des frayères », le GNC poursuit ses travaux avec le du Groupe de travail conjoint (GTC) de Waswanipi pour recueillir l'information cartographique auprès des membres relativement à la localisation des zones où des aménagements forestiers visant la « Protection des frayères » seront priorisés.</p> <p>En absence de M<sup>me</sup> Mireille Gravel, les VO proposés par la déléguée Parcs et Réserves fauniques; « Protection du paysage – Respect visuel aux lieux stratégiques pour le tourisme », « Maintien de la qualité de l'eau – Protection des lacs et cours d'eau stratégiques pour la pêche », « Accès au territoire – Identification d'un réseau stratégique, maintien des voies d'accès, optimisation des investissements sur les voies d'accès » seront traités à la prochaine rencontre.</p> <p>Pour la valeur « Population de caribou forestier » et l'objectif « conservation du caribou », l'équipe du MFFP avec Mme Sonia Légaré poursuivent leur travail et la TGIRT-EIBJ Waswanipi sera consultée lorsque le plan de conservation du caribou sera produit.</p> <p>M. Michel Arès réitère que le plan d'aménagement sur une superficie de 10 km<sup>2</sup>, où il y aura en tout temps un minimum de 50 % d'arbres de 7 m et plus de hauteur, suit son cours pour le VO « Aménagement des habitats fauniques » et « Dans le respect de la Paix des Braves, mettre en place des modalités de planification et d'interventions favorisant l'aménagement faunique à l'intérieur des 25 % pour la martre et le petit gibier ». Cette démarche s'appuie sur l'étude sur la qualité de l'habitat de la martre de Bourgois sur les terres de catégorie I.</p> <p>Pour la valeur « Maintien de la qualité de l'eau » et l'objectif « Minimiser la sédimentation causée par les opérations forestières », le GNC poursuit ses travaux avec le Groupe de travail conjoint (GTC) de Waswanipi pour recueillir l'information cartographique auprès des membres relativement à la localisation des zones où des aménagements forestiers visant à « Minimiser la sédimentation » seront priorisés.</p> <p>M. Paul Dixon partage sa préoccupation relativement au</p>	<p>gibiers) avec M<sup>me</sup> Sophie Dallaire et ces travaux débuteront avec les terres de catégorie II. M. Nicolas Lemieux fera la demande auprès du GNC pour que M. Paul Dixon puisse se joindre à cette rencontre à titre d'invité. M. Michel Arès demande s'il peut se joindre également à cette rencontre.</p> <p>Un travail de révision de la localisation des frayères est en cours, en conformité avec l'application de l'amendement #6, section C4 article 18, pour les ajouter au PAFIO.</p> <p>Les VO soumis par la déléguée Parcs et Réserves fauniques seront traités à la prochaine rencontre.</p> <p>M. Julien Second espère pouvoir faire une présentation à la table sur le plan caribou au printemps 2018.</p> <p>En attente du plan d'aménagement (préparé en collaboration avec l'université Laval) sur une superficie de 10 km<sup>2</sup> où il y aura en tout temps un minimum de 50 % d'arbres de 7 m et plus de hauteur. M. Michel Arès fera parvenir l'étude sur l'habitat de la martre au GREIBJ. Cette étude s'applique uniquement sur les terres de catégorie 1.</p> <p>La préconsultation PAFIO avec le GNC et le GTC-Waswanipi suit son cours avec les travaux d'identification des zones où des aménagements forestiers visant à « minimiser la sédimentation » seront priorisés. Cette préconsultation devrait se terminer le 15 novembre 2017 et la consultation PAFIO débutera en novembre 2017.</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>« Brûlage dirigé répondant à des besoins exprimés par les maîtres de trappe cris sur leurs aires de trappe ». Les membres conviennent que cette préoccupation devrait d'abord être adressée au Groupe de travail conjoint.</p> <p>La préoccupation « Abondance d'ours créé par l'abondance de bleuets après coupe » n'a pas encore été traitée au MFFP. Des solutions autres que sylvicoles (reboisement hâtif) peuvent s'appliquer (permis de chasse sportive avec une augmentation des captures – diriger les cueilleurs de bleuets dans ces secteurs, etc.).</p>	<p>M. Paul Dixon présentera la préoccupation « Brûlage dirigé répondant à des besoins fauniques exprimés par les maîtres de trappe cris sur leurs aires de trappe » à la prochaine TGIRT-EIBJ Terres catégorie II. Un suivi sur ce sujet sera présenté à la prochaine rencontre de la TGIRT-EIBJ Waswanipi.</p> <p>En cours</p>
5. Correspondance	Aucune correspondance	
6. Présentation du rapport de consultation publique	<p>M. Rostand Azegue précise que le MFFP n'a reçu aucun commentaire lors de la consultation publique. Des précisions seront également apportées à la prochaine rencontre au sujet des demandes adressées par la table lors de la consultation publique de juillet 2017, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si les documents des consultations publiques sont disponibles en anglais;</li> <li>• s'il est possible de demander au MFFP de ne pas récupérer plus de 50 % de la superficie des forêts brûlées;</li> <li>• que les maîtres de trappe soient consultés pour les blocs du Bureau de mise en marché des bois (BMMB).</li> </ul>	
7. Présentation MFFP « PAFIO 2018-2023 »	<p>M. Azegue informe les membres que ce point est reporté à la prochaine rencontre, car le PAFIO 2018-2023 sera présenté à la communauté crie seulement la semaine prochaine. Il mentionne qu'il n'a pas de problème même si la prochaine rencontre a lieu seulement en février 2018. M. Michel Arès informe les membres que la préconsultation PAFIO auprès des maîtres de trappes de Waswanipi a soulevé trois principales préoccupations, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les peuplements mixtes</li> <li>• Le niveau de perturbation dans le 25 %</li> <li>• Localisation des refuges biologiques non enregistrés</li> </ul>	
8. Présentation du nouveau guide TGIRT	M. Azegue informe les membres qu'un nouveau guide sur les TGIRT est disponible sur le site web du MFFP et sur le site FTP de la TGIRT-EIBJ Waswanipi.	
9. Présentation du MFFP sur le suivi des « Enjeux écologiques du	M. Azegue informe les membres que M <sup>me</sup> Sophie Dallaire a produit un tableau et des cartes qui présentent les données statistiques des enjeux écologiques appliqués aux UA 26-65,	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
PAFIT 2018-2023 – Première partie »	86-66, 87-63 et 87-64. Ceux-ci sont disponibles sur le site FTP de la table.	
10. Adoption du calendrier 2018 des rencontres de la TGIRT-EIBJ Waswanipi	Les membres conviennent d'adopter le calendrier des rencontres de la TGIRT-EIBJ Waswanipi tel que présenté avec un changement de date du 9 mai au 14 mai 2018.	Sur proposition de M <sup>me</sup> Julie Raiche, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter le calendrier des rencontres 2018 de la TGIRT-EIBJ Waswanipi avec les modifications demandées.
11. Enjeux, préoccupations, VOIC locaux de la TGIRT-EIBJ Waswanipi	M. Paul Dixon soulève la préoccupation que le MFFP émet des permis pour la construction de chemin d'accès pour des opérations de forages miniers dans la forêt résiduelle et les maîtres de trappe sont seulement informés et non consultés. M <sup>me</sup> Julie Raiche explique que pour plusieurs compagnies minières comme Métanor, il va de soit d'établir une communication directement avec le maître de trappe avant d'entreprendre les travaux. Toutefois, il est possible que des sociétés juniors aient procédé autrement. M. Nicolas Lemieux précise que les demandes de permis autres fins sont déposées au « Land Register » des communautés crie concernées. Ce dernier dispose de dix jours pour consulter les maîtres de trappe concernés. M <sup>me</sup> Johanne Morasse précise qu'avec la nouvelle loi en vigueur, depuis janvier 2016, les compagnies d'exploration minière ont l'obligation d'aviser la MRC et la population concernée par les futurs travaux via les journaux ou directement auprès des personnes concernées. M. Paul Dixon suggère la mise sur pied d'un département des plaintes où tous les maîtres de trappe pourraient signaler les problèmes rencontrés sur leurs aires de trappe.	M. Rostan Azegue s'informerait auprès de l'UG Quévillon pour connaître la procédure du MFFP avant de délivrer un permis autre fin aux compagnies d'exploration minière dans la forêt résiduelle. Également, M. Nicolas Lemieux s'informerait auprès de l'UG Chibougamau sur les procédures d'émission de permis aux minières et en fera part aux membres à la prochaine rencontre de la table. Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Julie Fillion, il est unanimement convenu de mandater Mme Julie Raiche pour obtenir une présentation de l'Association de l'Exploration minière du Québec (AEMQ) sur les procédures de consultation en lien avec les interventions minières en forêt.
12. Divers	Aucun	
13. Levée de la rencontre	Les membres sont priés d'inscrire à leur agenda la prochaine rencontre de la TGIRT-EIBJ Waswanipi qui aura lieu le mardi 14 février 2017 à 10 h. La rencontre se termine à 12 h 50 le 1er novembre 2017.	Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyée par M <sup>me</sup> Julie Fillion, il est unanimement convenu de lever la rencontre à 12 h 50 le 1er novembre 2017.